

TREMENTINES, le 7 février 2013

Monsieur le Président  
De la Communauté d'Agglomération  
du Choletais et du CIAS  
Rue St Bonaventure  
BP 32135  
49321 CHOLET cedex

Copies à :

M. BECHU, Président du Conseil Général de Maine et Loire  
Mme DESAULLE, Directrice de L'Agence Régionale de la Santé  
M. GENTAL, Vice-Président du CIAS  
M. CHAVASSIEUX, Conseiller général  
M. GREMILLON, Maire de TREMENTINES  
Mme TANGUY, Présidente du CVS  
Mme BOUFFANDEAU, Directrice du CIAS  
Mme DURET, Directrice EHPAD le Val d'Evre

Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre le projet de sanction émis à l'encontre de Mme DURET et nous souhaitons vous faire part de notre profond désarroi.

Nous travaillons avec Mme DURET depuis de nombreuses années. Nous sommes les témoins de son travail quotidien tourné vers le bien être des résidents et du personnel. Elle a su mener des réformes en concertation avec l'équipe, impulser un dynamisme qui rejaillit forcément sur l'image positive de l'établissement.

Nous connaissons sa forte personnalité et son degré d'exigence vis-à-vis de l'équipe, éléments moteurs à la mise en place de nombreux projets (PASA, Projet de vie individualisé, projets d'animation, restauration des cuisines et de la lingerie, amélioration du pôle infirmier, travail avec médecin coordonnateur, psychologue, ergothérapeute...).

Mme DURET a su par ailleurs défendre et valoriser ces projets auprès des autorités de tutelle (convention tripartite, labellisation du PASA...) pour obtenir des moyens améliorant la qualité des prestations offertes aux résidents et à leurs familles.

A plusieurs reprises, elle a défendu l'équité de l'équipe pluri-professionnelle, toujours à l'écoute de nos préoccupations quotidiennes.

Durant les 3ans ½ de travaux de réhabilitation, Mme DURET a su mobiliser toutes les énergies nécessaires pour que le bien-être des résidents ne soit pas altéré.

Depuis la création du CIAS, le 1<sup>er</sup> avril dernier un changement réel est intervenu contrairement à ce qui avait été annoncé lors d'une réunion d'information à Cholet... Aujourd'hui, force est de constater que malheureusement nous avons perdu en efficacité décisionnelle et en réactivité.

Nous ne comprenons donc pas votre décision. Nous savions que ses relations avec ses responsables étaient difficiles, mais cela doit-il déboucher sur une sanction aussi importante et incomprise par nombre d'entre nous... Pourquoi cette mesure disciplinaire à l'encontre de Mme DURET alors que l'établissement fonctionne bien : les résidents et familles sont satisfaits, le personnel se sent bien et y est fidèle. Pour nous, ce serait couper un « élan » au sein de l'établissement ; des projets sont actuellement en cours.

Nous nous tournons vers vous pour vous exprimer notre grande inquiétude quant à notre devenir.

C'est pour ces raisons que nous co-signons librement ce courrier et sollicitons votre bienveillance dans la procédure engagée, car nous souhaitons poursuivre notre travail avec Mme DURET, qui depuis vingt-quatre ans est garante du bon fonctionnement de l'EHPAD.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le personnel titulaire

ANNEXE 23

Le personnel non titulaire se joint à notre démarche.